

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/MAI/41	
Date du conseil municipal 29/05/2024	OBJET: INSTALLATION DE MONSIEUR MARTIAL DISCH AUX FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL
Date de la convocation 23/05/2024	
Date de l'affichage 23/05/2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 23 mai 2024.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Alban LANSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Angélique RAPPAILLES, Maires-adjoints.

Armand DE MAIGRET, Martial DISCH, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Frédéric BRUNOT, Suzanna MARTINET, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Chantal REGNAULT-GALLOIS, pouvoir à Nolwenn LE BOUTER Luis-José TENTE MARQUES, pouvoir à Angélique RAPPAILLES, Nimca CIGE, pouvoir à Alban LANSELLE, Mahmut GÜNER pouvoir à Valérie JACKY, Anne-Laure DE BELLEVILLE pouvoir à Stéphanie SCHUT Nathalie COSSERON pouvoir à Clotilde LAGOUTTE

Était absent :

Thomas **LECONTE**

Philippe **DUCQ** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20240604-DELIB-2024-041-DE Date de télétransmission : 04/06/2024 Date de réception préfecture : 04/06/2024

<u>OBJET</u>: INSTALLATION DE MONSIEUR MARTIAL DISCH AUX FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire informe l'assemblée délibérante que par courrier du 13 mai 2024, Monsieur Cédric CONTENT a démissionné de son mandat de conseiller municipal. Le 17 mai 2024, Madame le Maire a pris acte de cette démission et en a informé le préfet de Seine-et-Marne.

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-4,

VU le Code Electoral et notamment l'article L.270,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer Monsieur Cédric CONTENT au sein du conseil municipal,

CONSIDERANT que Monsieur Martial DISCH est le suivant sur la liste « Agir ensemble pour Nangis »,

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Prend acte de l'installation de Monsieur Martial DISCH, en qualité de Conseiller municipal.

ARTICLE 2 : Prend acte de la modification du tableau du conseil municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER

Le Secrétaire de séance

Philippe DUCC

Certifié exécutoire compte-tenu de la Télétransmission en Sous-Préfecture

Le 0 4 JUIN 2024

Et de la transmission ou notification et Publication le 0 4 JUN 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER